Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_01-DE

**2026-04-07/ 01**

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE SEPT AVRIL** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**COMMUNE DE TREAL**

**Etaient présents** : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

**Absents excusés :**

**Absents non excusés :**

Marie-Christine HAVARD est désignée secrétaire de séance.

**Séance du 07 Avril 2026**

---

Date de convocation :
01.04.2026

---

---

Vu les délibérations précédentes prisent pour l'ensemble des fermages de la commune ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et plus précisément le statut du fermage et du métayage (Article L41-1 à L418-5) ;

Madame le maire propose de mettre à jour la liste des fermages de la commune suite à la cessation d'exploitation de la parcelle ZD 0155 par Mme FOICAUD-JOUBIN, il est évoqué que cette parcelle sera maintenant exploitée par Mr JOLLY Guénaël.
Il est reprécisé que le montant de l'indemnité annuelle d'occupation est de 90€ l'hectare, avec comme année de référence 2022. Chaque année cette indemnité annuelle est réévaluée en fonction de l'indice national des fermages.

**Délibération n° 2026-04-07/ 01**

**OBJET :**

**Mise à jour des fermages de la commune**

Fermage en vigueur :

| NOM | ADRESSE | INFORMATION |
|---|---|---|
| FOUCAUD-JOUBIN Brigitte | 28 Triguého 56140 TRÉAL | DELIBERATION DU 12/12/2006 ZD 0155 / 94a 30ca |

Nouveau fermage :

| NOM | ADRESSE | INFORMATION |
|---|---|---|
| JOLLY Guénaël | 6 La Marche 56140 TRÉAL | ZP 0155 / 94a 30ca |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- De valider ce changement d'exploitant de la parcelle ZP 0155,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL (MORBIHAN)

Muriel HERVÉ